



MUNICIPALITÉ de BOUCHETTE
DIRECTION GÉNÉRALE

36, rue Principale
Bouchette (Québec) J0X 1E0
Tél. : (819) 465-2555 • Fax. : (819) 465-2318

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO. 2025-361 – RÈGLEMENT
ÉTABLISSANT LA TAXATION ET LA TARIFICATION POUR L'EXERCICE
FINANCIER 2025**

PRENEZ AVIS que, lors d'une séance ordinaire tenue le 10 février 2025, le conseil municipal de la Municipalité de Bouchette a adopté le Règlement 2025-361 relatif à l'établissement de la taxation et la tarification pour l'exercice financier 2025.

Tout intéressé peut prendre connaissance de ce règlement pendant les heures ordinaires d'ouverture de bureau, à l'hôtel de ville situé au 36, rue principale à Bouchette.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Bouchette, ce 11 février 2025.

Patricia Larivière
Greffière-trésorière par intérim